

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI
11 AVRIL 2023 À 19H00**

PERSONNES PRÉSENTES :

Alexandre Morin, conseiller au siège n°2 et maire suppléant
Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège no. 6

PERSONNE(S) ABSENTE(S) : Guy Rochette, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Josée Desmeules, directrice générale.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Guy Rochette.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2023;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2022;
- 2.3 Paiement du décompte progressif no.8 à Construction Lévis inc.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Demande MTQ pour la circulation sur la Grande-Ligne;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Mandat de pavage pour la surface de la patinoire;

5.2 Mandat à Agora Sport pour l'ajout d'une clôture de patinoire extérieure sur un côté;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Autorisation signataire pour dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)- Volet 2 pour l'acquisition d'équipements de collectes organiques résidentielles;

6.2 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2023-033

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance avec l'ajout des points suivant :

- 2.3 Paiement du décompte progressif no.8 à Construction Lévis inc.
- 5.2 Mandat à Agora Sport pour l'ajout d'une clôture de patinoire extérieure sur un côté
- 6.2 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2023 avec les ajouts précédemment énumérés.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2023

Résolution 2023-034

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance extraordinaire du 13 mars 2023

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mars 2023.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2023-035

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 13 avril 2023 totalisent un montant de 239 055,71 \$ et 17 557,38 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes fournisseurs, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 13 avril 2023, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 13 avril 2023 qui totalisent un montant de 46 727,07 \$.

2.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Madame Josée Desmeules, directrice générale et trésorière, présente et dépose les états financiers au 31 décembre 2022. Les membres du conseil ont tous reçu une copie des états financiers avant l'adoption dans les délais prescrits par la Loi. Madame Julie Chouinard, CPA auditrice, CA, chez Mallette, fait état du rapport du vérificateur.

2.3 PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.8

Résolution 2023-036

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Bryan Dubois, architecte et chargé de projet chez CCM2 Architectes, du décompte no.8 de Lévis Construction Inc. au montant de 8 688,32 \$ plus taxes incluant une retenue de 10 % au montant de 204 279.29 \$ pour les travaux de construction du bâtiment municipal et des travaux connexes ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte no. 8 de Lévis Construction Inc. au montant de 8 688.32 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même le règlement d'emprunt E-2022-01.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 MANDAT DE PAVAGE POUR LA SURFACE DE LA PATINOIRE

Résolution 2023-037

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

- Excavation Boily et frères Inc. au montant de 39 721,65 \$ plus taxes ;
- Entreprises CTM Inc. au montant de 44 322,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE Boily et Frères Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

II EST PROPOSÉ PAR Jonathan Baker,
APPUYÉ PAR Isabelle Coulombe,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le mandat de pavage de la patinoire soit octroyé à Boily et Frères Inc. pour un montant de 39 721,65 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même les subventions du projet parc.

5.2 MANDAT À AGORA SPORT POUR L'AJOUT D'UNE CLÔTURE DE PATINOIRE EXTÉRIEURE SUR UN CÔTÉ

Résolution 2023-038

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poser une clôture sur le côté adjacent au bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE Agora sport a déposé une soumission au montant de 3 490 \$ plus taxes pour l'ajout de cette clôture ;

II EST PROPOSÉ PAR Isabelle Coulombe,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de la clôture à Agora Sport Inc. au montant de 3 490 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même les subventions du projet parc.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 AUTORISATION SIGNATAIRE POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC)-VOLET 2 POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE COLLECTES ORGANIQUES RÉSIDENTIELLES

Résolution 2023-039

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage souhaite déposer une demande de subvention pour l'achat de contenants de cuisine pour les résidents dans le cadre du projet de biométhanisation avec la Ville de Québec ;

II EST PROPOSÉ PAR Isabelle Coulombe,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer toute demande relativement à programme.

6.2 PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

Résolution 2023-040

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage désire bénéficier de l'aide financière pour une demande déposée pour un partenariat dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires doivent désigner un organisme responsable de la demande en notre nom et que seul son représentant est autorisé à le faire ;

EN CONSÉQUENCE,
II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Lac-Delage autorise ce qui suit :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- **QUE** le conseil autorise la Ville de Québec et Marie-Line Pedneault, directrice de la section Eau et environnement, à présenter une demande d'aide financière en partenariat en son nom dans le cadre du PEPPSEP;
- **QUE** la directrice de la section Eau et environnement de la Ville de Québec soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP pour notre partenariat.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-041

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Coulombe,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 19h28.

Alexandre Morin, maire suppléant

Josée Desmeules, directrice générale